



**Service Espace Famille**  
**téléphone: 09 69 36 24 12**  
**fax: 04 91 67 16 92**  
**courriel: espacefamille@vlpm.com**

**ATTESTATION**  
**A joindre au dossier si nécessaire**

**RAPPEL**

*Article 441-7 du Code Pénal « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :*

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,*
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère,*
- 3° De faire usage d'une attestation ou un certificat inexact ou falsifié.*

*Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».*

**ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR DU LIEU DE RÉSIDENCE DE L'ENFANT**

*A remplir uniquement dans les cas suivants :*

- séparation des parents sans jugement*
- séparation ou divorce en attente de jugement*

Je soussigné(e) M./Mme (1) : .....

Atteste sur l'honneur, que l'adresse de référence pour la scolarité de mon enfant est celle de mon domicile situé :

N° : ..... Voie : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

J'ai bien pris connaissance que c'est cette adresse qui sera prise en compte pour l'inscription scolaire.

Fait pour servir et valoir ce que de droit ;

Les Pennes Mirabeau, le : .....

Signature :

Je soussigné(e) M./Mme (1) : .....

Atteste sur l'honneur, que l'adresse de référence pour la scolarité de mon enfant .....  
est celle du domicile de M./Mme (1) .....situé :

N° : ..... Voie : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

J'ai bien pris connaissance que c'est cette adresse qui sera prise en compte pour l'inscription scolaire.

Fait pour servir et valoir ce que de droit ;

Les Pennes Mirabeau, le : .....

Signature :

*(1) rayer la mention inutile et précisez les noms et prénoms*